



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **19 mai 2026** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour du 19 mai 2026
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 avril 2026 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Embauche d'une préposée aux services policiers
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
 - 6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction
7. **RÈGLEMENTS**

N/A
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 19 mai 2026



2026-05-49

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Francois Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2026-05-50

D'APPROUVER le procès-verbal du 21 avril 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 mai 2026 totalisent un montant de 444 567.24 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 391 485.72 \$ pour la période du 22 avril au 19 mai 2026 ;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3079.50\$ pour la période du 22 avril au 19 mai 2026 ;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

2026-05-51

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 mai 2026 au montant de 444 567.24 \$;



D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 avril au 19 mai 2026 au montant de 391 485.72 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 avril au 19 mai 2026 au montant de 3079.50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Brigitte Barabe, directrice adjointe de la Régie et secrétaire-trésorière

4. RÉSOLUTIONS

4.1 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX SERVICES POLICIERS

CONSIDÉRANT le poste de préposée aux services policiers vacant;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis, suite au processus de recrutement;

CONSIDÉRANT l'expérience de travail antérieur de la candidate retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

2026-05-52

DE CONFIRMER l'embauche de madame Marie-France Thivierge à titre de préposée aux services policiers selon les conditions de la convention collective en vigueur, sujet à la période de probation prévue, et ce, en date du 25 mai 2026.

DE LUI ACCORDER l'échelon 25 – 36 mois à son embauche et ajuster l'échelon à 37 – 48 mois à la suite de la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

2026-05-53

QU'à 16h04, la séance soit levée.



Monsieur Denis Martin
Président



Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe
de la Régie et secrétaire-trésorière